

Avril 2014

EDITORIAL ♦ ORIENTATION SCOLAIRE

Dans un système hiérarchisé tel que le nôtre, l'orientation est faite trop souvent d'exclusions successives. L'origine sociale et les diplômes des parents sont des facteurs déterminants, et l'orientation consiste à classer les élèves en fonction de leurs seuls résultats scolaires, dans des savoir abstraits, régurgités mécaniquement, sans tenir compte de l'esprit d'initiative des élèves.

Le Conseil Européen de Lisbonne avait pour ambition, en 2000, de faire de l'Europe la société de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde d'ici à 2010. Or, que voyons-nous aujourd'hui en France ? Les services en charge de l'orientation sont mal coordonnés, les personnels ont une formation fragmentaire et insuffisante, coupée

du monde du travail.

L'action de conseillers d'orientation est axée essentiellement sur les aspects psychologiques, et pas assez sur la connaissance des métiers et des motivations des jeunes. Résultat : les élèves ont une connaissance limitée des métiers et débouchés professionnels.

Les jeunes sont trop nombreux à quitter prématurément l'Ecole, alors qu'une orientation vécue positivement pourrait les aider dans le choix de leur avenir scolaire et professionnel.

Chaque année, environ deux millions d'élèves ont à faire un choix de formation. C'est dire l'importance du sujet, il s'agit pour eux de choisir entre la voie générale et technologique d'une part, et la voie professionnelle d'autre part.

A l'issue du collège, l'orientation fonctionne comme un couperet pour de nombreux élèves.

Ils sont quatre sur dix à considérer que leur orientation a été subie, provoquant par là même un sentiment de frustration et d'injustice qui fatalement influera sur leur vie future. Le chômage en France touche particulièrement les moins de 24 ans, et surtout ceux qui ne sont pas ou qui sont peu diplômés.

La priorité de nos gouvernants doit être de réduire le nombre de ceux qui arrêtent leurs études sans diplômes ni qualification.

Une orientation réussie est une exigence de la Nation, pour son Ecole, et pour notre avenir.

Le président,
Daniel Foundoulis

SOMMAIRE

- Page 1 :
Editorial
- Page 2 :
Notre liberté en danger ?
- Page 3 :
Factures rétroactives : pourquoi ?
- Page 4 :
Déchets ménagers : ça baisse !
- Page 5 :
Radiofréquences : appel à la vigilance
- Page 6 :
Avec nous, ils ont gagné



NOS TELEPHONES, NOS ORDINATEURS METTENT-ILS NOTRE LIBERTE EN DANGER ?

A l'invitation de la FNCCR, Richard Stallman est venu à Paris expliciter les dangers planant sur nos libertés individuelles par l'utilisation massive des logiciels propriétaires implantés dans nos ordinateurs et dans nos téléphones.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies avait invité Richard Stallman, un Américain de 60 ans, promoteur et concepteur des logiciels libres, à présenter sa vision de notre monde de l'informatique. Inconnu du grand public, il est adulé ou détesté des professionnels de l'informatique, il faut dire que ses propos sont décapants.

Son discours peut se résumer en une phrase : les logiciels actuels les plus diffusés sont un instrument du pouvoir. En effet ces logiciels développés par de grandes sociétés comme Apple, Google, Microsoft... comportent des portes d'accès secrètes permettant de changer le contenu des programmes à distance à l'insu du consommateur.

Cela est-il crédible ? La question pouvait se poser jusqu'au 6 juin 2013, date à laquelle Edward Snowden, employé de l'agence américaine de renseignement NSA a révélé dans la presse que le gouvernement américain captait chaque jour les métadonnées des appels téléphoniques de millions de personnes (noms, lieu, durée) et disposait d'un système complexe d'analyse du trafic Internet de toute la planète.

Pour Richard Stallman, c'est bien la preuve de ce qu'il dénonce depuis des années. Les grands logiciels propriétaires comme Windows agissent en relation avec la NSA pour activer si besoin les portes secrètes de nos ordinateurs et de nos téléphones portables, tous équipés de fonctions malveillantes dès la construction : *« Nous sommes enchaînés par des menottes numériques et beaucoup plus surveillés aujourd'hui qu'en Russie sous Staline ».*

Mais que faire ? Depuis plus de 30 ans Richard Stallman prône le logiciel libre. Un logiciel est libre si le code source est disponible à tous, en gros si les plans du logiciel permettent aux experts de vérifier qu'aucune fonction malveillante n'est présente dans le code. Le logiciel libre permet aux développeurs du monde entier d'améliorer le code de calcul, d'en corriger les erreurs et de les diffuser à très faible coût. C'est sur ces bases que s'est développé Linux, le système d'exploitation libre concurrent notamment de Windows.

Au quotidien, force est de constater que ces logiciels libres sont peu présents chez les particuliers, pourtant en France l'association Framasoft propose plus de 1600 logiciels de ce type, mais ses moyens de promotion sont sans commune mesure avec ceux des grandes sociétés de l'infor-

matique ou de la téléphonie. Le monde des entreprises commence à s'équiper de logiciels libres souvent par crainte de l'espionnage industriel. L'Education Nationale devrait être à la pointe de ce mouvement pour ne pas enseigner de mauvaises habitudes aux élèves, malheureusement ce n'est pas encore le cas.



Cette philosophie issue du logiciel libre s'étend au domaine de la culture. Aujourd'hui l'Encyclopédie n'est plus écrite par quelques esprits éclairés mais par toute une communauté où tout le monde peut écrire, modifier, corriger les articles. Wikipédia est une réussite planétaire, utilisée par des millions de personnes chaque jour, cette encyclopédie des temps modernes aborde tous les sujets, est toujours à jour et surtout gratuite. Conservons quand même un œil critique sur les contenus, mais ici le pouvoir est donné à tous de faire des corrections.

Cette problématique des logiciels libres peut avoir des conséquences allant bien au-delà du monde de l'informatique et questionne jusqu'à notre idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité comme Richard Stallman l'a indiqué en introduction de sa conférence.

FACTURES RETROACTIVES : POURQUOI ?

Depuis 2012, les consommateurs de gaz naturel reçoivent des factures « rétroactives », en application des décisions du Conseil d'Etat, faisant suite aux recours engagés périodiquement auprès de cette instance par certains fournisseurs de gaz.

Pourquoi ces recours ? Parce que depuis la promulgation de la Loi NOME (7 décembre 2010), les prix et tarifs doivent refléter l'ensemble des coûts : production, transports, distribution, commercialisation... auxquels il convient d'ajouter les taxes, et notamment la CSPE (Contribution au Service Public de l'Energie).

La Commission de Régulation de l'Energie a entre autres missions d'examiner les mouvements tarifaires présentés par les fournisseurs. Dans le cas des tarifs réglementés du gaz ou de l'électricité, et dans la mesure où la demande du fournisseur est justifiée, la CRE soumet la proposition d'augmentation au Ministre compétent, et c'est le gouvernement qui décide du montant de l'augmentation.

Depuis bien longtemps, le prix de l'énergie est source de conflits, tant il est « politisé ». Cela a conduit, par souci de ne pas mécontenter l'opinion publique, à ne pas mettre en œuvre les augmentations tarifaires préconisées. Mais ce qui était possible avant la loi NOME ne l'est plus aujourd'hui : si l'Etat ne met pas en œuvre les augmentations qui permettent de couvrir l'ensemble des coûts, tout recours devant le Conseil d'Etat se conclut par l'obligation, pour l'Etat, de fixer un nouveau tarif respectant la loi.

Voilà pourquoi les factures de gaz comportent, depuis 2012, une ligne supplémentaire correspondant au réajustement du tarif, échelonné dans le temps. Et voilà pourquoi, dans quelques semaines, tout indique que le recours formé par un fournisseur alternatif d'électricité, Direct Energie contre la décision tarifaire 2012, se conclura par un redressement de 4 à 5%, étalé jusqu'en 2015 pour moins gêner les 30

millions de clients impactés par cette décision...

Sachant qu'EDF et ses concurrents réclament aujourd'hui une nouvelle hausse tarifaire de 5% pour 2015, on voit que les prévisions publiées par la CRE en février 2013 sont parfaitement fondées.

La CRE annonçait en effet que l'analyse de l'évolution des tarifs réglementés sur la période 2012–2017 faisait apparaître que la hausse de la facture moyenne hors taxe d'un client résidentiel atteindrait près de 30% en euros courants (dont 10,4% d'inflation). Cette hausse serait due pour plus d'un tiers à l'augmentation de la CSPE, laquelle s'explique pour l'essentiel par le développement des énergies renouvelables...



Face à ces augmentations, comment feront les consommateurs en situation de précarité énergétique (4,5 millions aujourd'hui...) pour payer leurs factures ? Même en majorant les tarifs sociaux, en élargissant le nombre de leurs ayant-droit, en mettant en place une « trêve hivernale » dont on peut redouter les effets pervers en termes d'endettement, l'énergie va devenir de moins en moins accessible à nos concitoyens.

Disons-le franchement : la défense des intérêts des consommateurs n'est pas une priorité dans les instances de concertation auxquelles nous participons. Nous ne pesons pas aussi lourd que les industriels ! Raison de plus pour rappeler notre existence haut et fort...

DECHETS MENAGERS : CA BAISSSE !

397 kg par habitant de déchets ménagers ont été produits en 2013.

La collecte des déchets est passée sous la barre symbolique des 400 kg, avec, pour corollaire, la baisse des ordures résiduelles de 9 kg par habitant, entre 2012 et 2013 : La production totale de déchets ménagers en France chute de 8,4%, quand le Grenelle de l'environnement prévoyait une baisse de 7%.

Mais face à ces chiffres, il serait bon de s'interroger : mouvement citoyen, ou contexte économique ? Et ce malgré une croissance démographique sensible.

Quoi qu'il en soit, il faut donc bien sûr continuer dans cette voie et encourager les bonnes pratiques, afin que l'effort des foyers se poursuive lorsque la reprise économique, que nous espérons tous, sera au rendez-vous...

A propos de déchets, savez-vous ce qu'est un « rudologue ¹ » ? C'est un métier d'avenir, le rudologue est en effet un ingénieur doté d'une licence « protection de l'environnement », avec souvent une spécialité en rudologie.

1) du latin « rudus » (masse non travaillée, masse brute)

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil... Voici un discours d'actualité !

« Les finances publiques doivent être saines, le budget doit être équilibré, la dette publique doit être réduite, l'arrogance de l'administration doit être combattue et contrôlée, et l'aide aux pays étrangers doit être diminuée de peur que la république ne tombe en faillite.

La population doit encore apprendre à travailler au lieu de vivre de l'aide publique ».

CICERON (55 avant Jésus Christ)

Moralité : le débat dure depuis 2069 ans (au moins !)

ET LES ENCOMBRANTS ?

Le 3975 permet de prendre rendez-vous pour l'enlèvement des encombrants (petits meubles, électroménager, objets divers...). Seul petit problème : ce numéro d'appel est difficilement accessible. Privilégiez, sur le site « paris.fr », la rubrique encombrants, très simple à utiliser, et contactable sans délai...

UNE DEUXIEME VIE POUR VOS OBJETS

Organiser l'enlèvement de vos encombrants est une excellente chose. Mais vous pouvez leur donner une deuxième chance, en les confiant à un dépôt-vente, en participant à un vide grenier, ou encore en les confiant à une « ressourcerie » qui les remettra en état et le revendra à prix modique; Ce système est créateur d'emplois. Adresses des ressourceries parisiennes disponibles sur le site « paris.fr »

RADIOFREQUENCES / APPEL A LA VIGILANCE

L'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) rompt avec un discours lénifiant en parlant d'effets biologiques des ondes électromagnétiques. Dans le doute, elle demande que tout soit fait pour réduire notre exposition à ces ondes.

« **Une onde de choc.** » C'est par ces mots que les associations concernées par l'environnement ont accueilli l'avis sur les radiofréquences rendu par l'Afsset. Il est vrai que, pour la première fois, l'Agence fait état d'effets des radiofréquences, ces ondes électromagnétiques émises notamment par les téléphones portables ou sans fil, les antennes relais, le matériel wi-fi. Deux ans de travail ont été nécessaires aux experts qui ont passé au crible 3 500 publications sur la question.

« Certaines études incontestables montrent des effets biologiques, a déclaré Martin Guespereau, directeur de l'Afsset. D'autres ne montrent rien. Nous ne sommes pas dans le tout noir ou tout blanc, il y a des éléments dans les deux sens. »

On ne peut plus ne rien faire

Les effets biologiques, constatés *in vitro*, sur l'animal ou plus rarement sur l'homme, sont visibles au niveau de la cellule et les experts ne peuvent pas, dans l'état actuel des connaissances, les traduire en risques de maladies. Pour autant, ils se refusent à les ignorer, d'autant que certaines études épidémiologiques montrent également un risque accru, en cas d'exposition prolongée aux radiofréquences. Sur la population générale, quelques publications évoquent un accroissement des gliomes (un type de tumeur au cerveau) après 10 ans d'utilisation des téléphones mobiles. Chez les professionnels— militaires intervenant sur des radars, par exemple— c'est un excès de lymphomes ou de leucémies qui est constaté par certaines recherches. « Est-ce le début de l'émergence d'un signal sanitaire ? » s'est interrogé Martin Guespereau. **En tout cas, l'Afsset considère qu'on ne peut plus ne rien faire. Il faut lever les incertitudes, lancer des recherches sans perdre de temps et en se posant les bonnes questions.**

Parmi les priorités, les experts estiment qu'il faut développer les études épidémiologiques, en particulier concernant les effets des radiofréquences sur le développement de l'enfant ou sur la reproduction. Surtout, l'Afsset recommande que l'on diminue autant que possible l'exposition des Français à ces ondes. « Quand on dispose de signaux qui montrent un effet et que l'exposition peut être réduite, cette réduction doit être mise en œuvre. » estime Martin Guespereau.

Mesurer l'exposition des riverains

Ainsi, les débits d'absorption spécifiques (DAS) des appareils — leur puissance d'émission — devraient être diminués au maximum (voir les DAS de quelques 200 téléphones). L'Agence estime également que l'obligation de préciser le

DAS, que respectent les fabricants de téléphones mobiles, devrait aussi être mise en œuvre sur les autres appareils tels que téléphones sans fil ou baby phones. Elle propose la mise en place de labels plus intelligibles par les consommateurs pour traduire le niveau de DAS. Autre souhait : que l'efficacité des prétendus dispositifs anti-ondes soit évaluée et portée à la connaissance du public. Faute de quoi, s'est insurgé Martin Guespereau, « c'est la porte ouverte à tous les charlatanismes ». Côté antennes, l'avis recommande que l'exposition des riverains soit mesurée beaucoup plus précisément et qu'une cartographie soit établie. « Aujourd'hui, nous disposons de 2 000 mesures par an pour 70 000 antennes. Ces mesures sont opérées au petit bonheur la chance, lorsqu'un citoyen le demande, a regretté Martin Guespereau. C'est un système archaïque, alors qu'on a besoin d'un vrai plan de surveillance. » L'idée de multiplier les antennes pour réduire leur puissance est notamment évoquée. Reste au gouvernement à traduire en mesures concrètes ces recommandations.

Le CDAFAL 75 soutient l'action de la Mairie de Paris dans la mise en œuvre de sa charte sur les nuisances électromagnétiques qui limite les expositions à 5 Vm et à moins d'1 Vm pour les sites sensibles (crèches, écoles maternelles...) ce qui s'inscrit dans l'action de prévention demandée, même si la norme de 0,6Vm souhaitable n'est pas encore atteinte.

Notre association a demandé à la Mairie de PARIS de faire pression sur les opérateurs afin d'avancer sur leurs concertations concernant l'unification des présentations des dossiers techniques d'exposition. Actuellement ces différences complexifient inutilement l'appréciation des nuisances ; c'est d'autant plus regrettable que les logiciels de simulations ont une fiabilité confirmée par les mesures de terrain.

AVEC NOUS, ILS ONT GAGNE !

Ecrivain Public, un premier succès

La mission première de l'écrivain public est de transcrire par écrit les doléances de nos adhérents ayant des difficultés avec la langue française. Mais ce rôle va parfois plus loin, en activant des recours ignorés de l'adhérent. Ainsi une habitante du 13^{ème} arrondissement, qui se retrouve seule à l'âge 70 ans, est venue nous voir pour trouver une solution au congé que son bailleur vient de lui donner. Nous avons d'abord monté un dossier DALO (Droit Au Logement Opposable), mais en écoutant la personne, nous avons découvert qu'elle ne touchait plus l'allocation logement faute d'avoir ses quittances de loyer. Un courrier de l'Association au bailleur a permis très rapidement de récupérer les 21 quittances de loyers manquantes. L'allocation logement à laquelle avait droit cette personne a été recalculée par la CAF. Les tarifs sociaux de l'énergie ont été attribués, et, cerise sur le gâteau, notre adhérente vient d'être avertie qu'elle était sur les rangs, avec deux autres candidats, pour l'obtention d'un logement social...

Madame X adhère à l'association depuis 2013.

Fin de location : prudence !

Madame B. avait donné congé à son bailleur, celui-ci prétendait lui faire payer la réfection du plafond, prétextant d'un dégât des eaux qui seul aurait pu provoquer les désordres constatés.

Notre intervention a permis de faire comprendre au bailleur que le plafond était peut-être en mauvais état du fait de sa réfection précédente, qui n'avait pas été réalisée dans les règles de l'art...

Madame B. a donc pu récupérer la plus grosse partie de son dépôt de garantie, alors que son bailleur en retenait abusivement plus de la moitié.

Madame B. adhère à l'association depuis 2013.

**En cas de difficulté avec un professionnel, ne renoncez pas,
demandez nous conseil et aide :**

Par téléphone au 01 45 84 50 39,

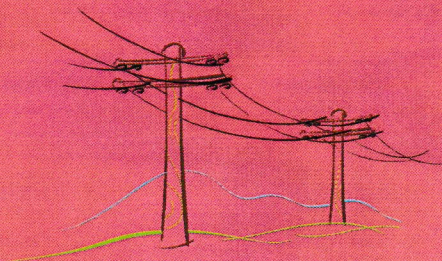
ou par courriel : cdafal75@libertysurf.fr).

Ce service est gratuit pour tous les adhérents !

**Nous sommes bénévoles, adhérez, faites adhérer vos proches
pour nous soutenir !**

Attention au démarchage !

Démarché par une société qui lui promettait des gains substantiels, Monsieur A. a fait installer à grands frais, en contractant un crédit, des panneaux photovoltaïques sur son toit. Mais avant que l'installation ne soit terminée, la société qui avait obtenu l'accord de notre adhérent s'est fait régler le montant des travaux par l'organisme de crédit... Et ne s'est pas occupée, malgré les réclamations de son client, de raccorder l'installation au système de comptage.



Un simple appel téléphonique à l'organisme de crédit a permis de débloquer la situation : l'installation a été rapidement terminée, ERDF a raccordé l'installation au réseau, et tout fonctionne aujourd'hui.

Monsieur A est adhérent depuis 2011.

AFL INFOS

**Revue d'informations familiales des
associations familiales laïques**

de Paris,

4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

D. Foundoulis

Gérante : C. Armalet

Rédaction : F. Thiebault., C. Nicolas,

J-P Mailles

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie : cdafal75@libertysurf.fr